

**L'Association des PEP 28 recrute
Pour l'animation de son secteur adolescents de Chartres Métropole
1 Animateur (F/H), public 12-17 ans
POSTE A POURVOIR**

Contact :

Adresser **lettre de motivation et C.V** par mail, **avant le 29 mars 2024**, à Mr AMIOT :
adjointdelpole7@pep28.asso.fr

Missions :

- Mise en œuvre des valeurs associatives : Solidarité, Laïcité, Citoyenneté, Inclusion
- Accueillir les adolescents et participer à l'animation des activités
- Elaboration et rédaction des projets d'animation en les concevant chaque fois que possible comme étant portés par les jeunes, en référence au projet éducatif de l'association et du projet pédagogique
- Assurer la sécurité physique et affective des jeunes dont il a la responsabilité
- Gérer le matériel, les locaux et tout moyen mis à sa disposition pour son activité
- Organiser son activité dans le temps et dans l'espace selon les réglementations en vigueur
- Amener les jeunes à concevoir et élaborer des projets, susciter leur implication et donc leur émancipation
- Participer aux activités d'animation des activités éducatives, culturelles, sportives et sociales
- Transmettre les informations selon les nécessités au directeur
- Etablir des partenariats afin d'enrichir ses projets
- Développer des instances d'implication des jeunes (commission jeunes, etc.)
- Interventions dans les collèges, et développement du partenariat avec ces établissements scolaires
- Interventions dans les ALSH 3-11 ans les mercredis
- Garantir le respect des règles d'hygiène et de sécurité

Profil :

- Diplôme exigé : BPJEPS LTP, ou BAFD exigé
- Expérience auprès du public adolescent et forte dimension pédagogique
- Permis exigé (conduite de minibus avec adolescents)
- Maîtrise de l'animation professionnelle et des réglementations SDJES
- Connaissance du public jeunes (capacités, besoins, développement, etc...)
- Posture de facilitateur de projets portés par les jeunes, capacité d'initiative et force de propositions

Conditions :

- Travail à 35 heures / semaine : horaires annualisés
- Rémunération au coefficient 280 + ancienneté selon la Convention Collective de l'Animation
- Travail certains week-ends (environ une dizaine par an, lundi suivant non travaillé si samedi précédent travaillé ; planning connu à l'avance)
- Comité Social et Economique (chèques vacances, sorties, bons de Noël...)